



**FONDS FRANÇAIS POUR
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL**

IV SEMAINE FORESTIERE MEDITERRANEENNE

**Présentation du FFEM
Jeudi 19 mars 2015**





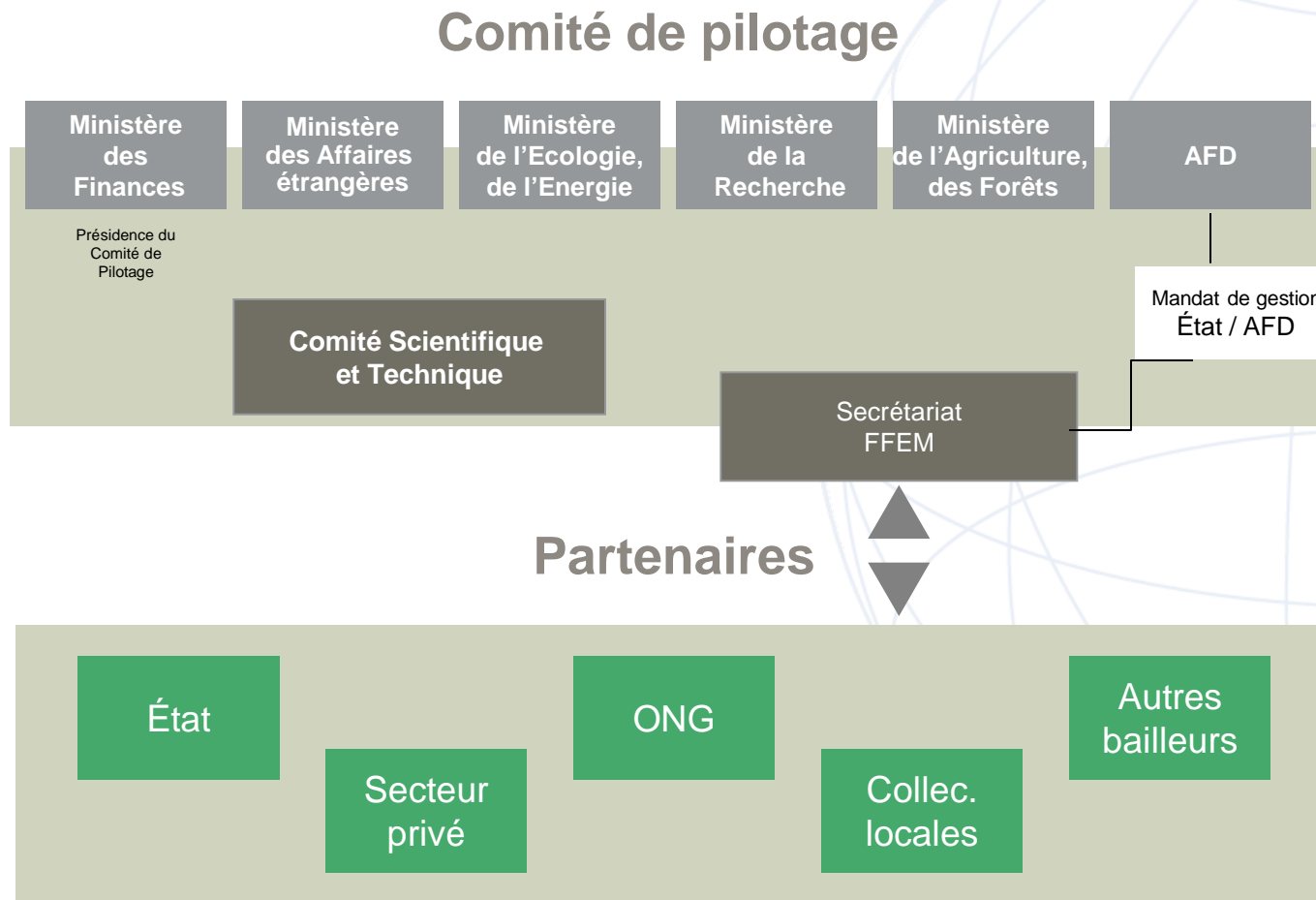
- Présentation générale du FFEM
- Présentation du cadre de programmation stratégique - les thématiques de concentration
- Focus sur une thématique de concentration:
Agriculture et Forêts durables



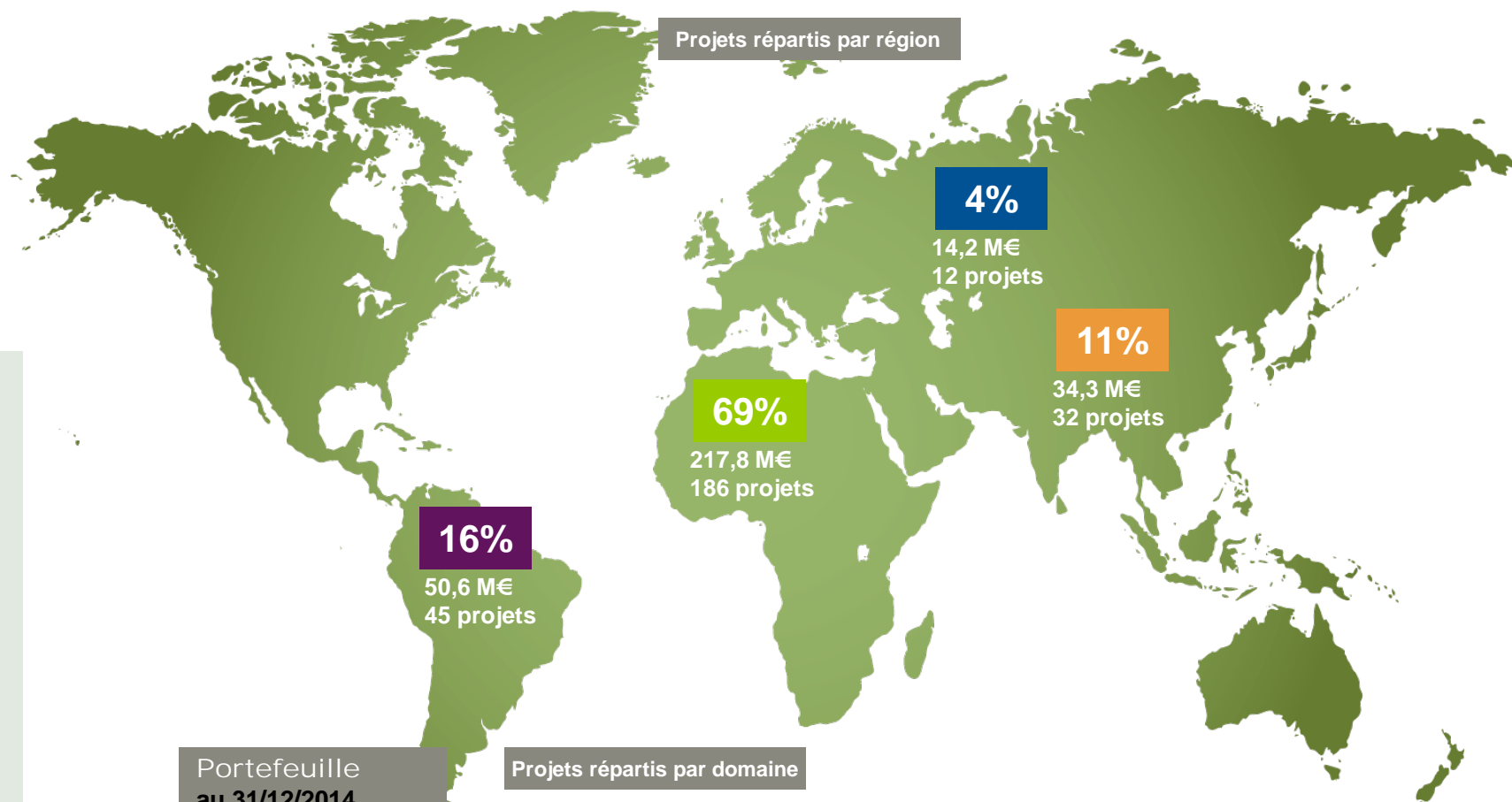
Le FFEM, un instrument financier de la politique française

- Créé en 1994 à la suite du Sommet de la Terre à Rio
- Dédié à la promotion d'innovations
 - Biodiversité,
 - Changements climatiques
 - Eaux internationales
 - Désertification et de la dégradation des terres
 - Polluants chimiques
 - Couche d'ozone
- Subventions dans des projets de développement durable dans les pays en développement et émergents
- Programmes contribuant à la réalisation des objectifs des conventions internationales signés par la France





Activité 1994-2014



**Portefeuille
au 31/12/2014**

316,9 M€ engagés
275 projets octroyés

Projets répartis par domaine

Biodiversité

44%
140,4 M€
130 projets

Changement climatique

35%
111,3 M€
89 projets

Eaux internationales

13%
40,2 M€
37 projets

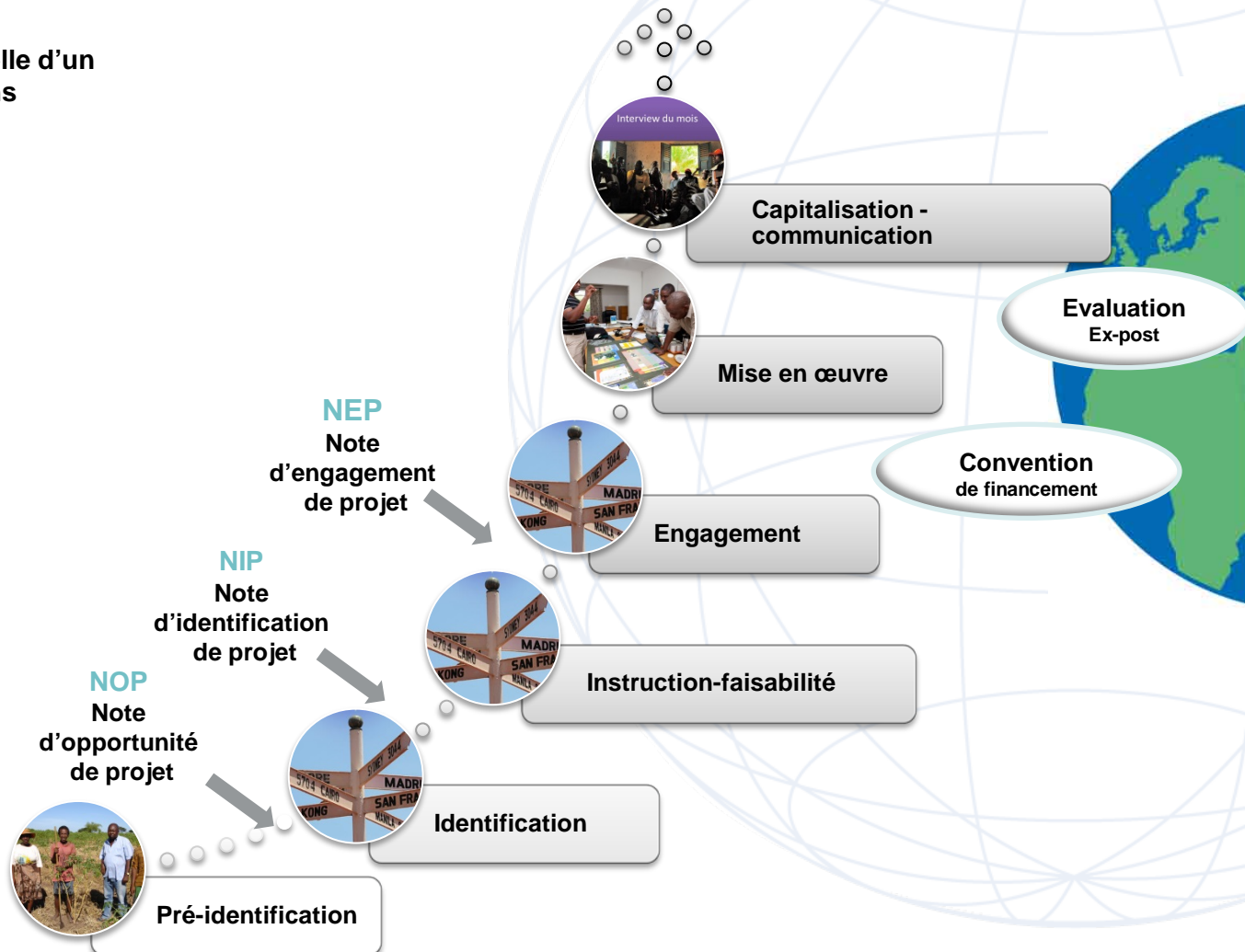
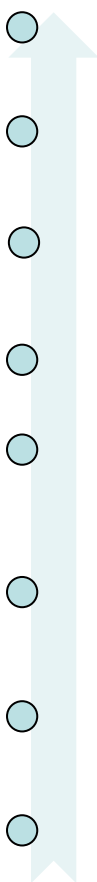
POP - Dégradation des terres

8%
25 M€
19 projets



Le cycle du projet

Durée
prévisionnelle d'un
projet : 5 ans



La stratégie du FFEM sur 2015-2018

- Nouveau cadre de programmation stratégique sur la période 2015-2018
- Cinq thématiques prioritaires :
 - financements innovants de la biodiversité
 - agriculture et forêts durables
 - gestion intégrée et résilience des zones littorales et marines
 - territoires urbains durables
 - transition énergétique
- Et deux objectifs transversaux :
 - la consommation et la production durable
 - les processus innovants
- Développement des partenariats : priorité stratégique, acteurs de la société civile, du secteur privé et de la recherche



Axes stratégiques

Promouvoir une approche globale des enjeux à l'échelle de territoires ruraux avec pour ambition de concilier :

- la **sécurité alimentaire** et le **bien-être des populations** résidant sur ces territoires ET amélioration de la **productivité des systèmes agricoles, pastoraux et forestiers**
- la préservation de la **biodiversité** et des **paysages** ET le renouvellement qualitatif et quantitatif des **ressources naturelles** (forêt, eau, sols, etc.) par une gestion durable ancrée dans les territoires
- **l'adaptation de l'agriculture et de la forêt** aux CC ET la réduction des **émissions de GES** liées à ces secteurs afin de participer à l'effort d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

Les opérations soutenues devront ainsi conjuguer trois domaines : les territoires ruraux, les écosystèmes naturels et les changements climatiques.

Axe 1. Promouvoir les territoires ruraux durables

- prendre en compte les interactions entre les hommes, les ressources naturelles et les services éco-systémiques
- maximiser la productivité des ressources,
- améliorer les moyens de subsistance des populations
- réduire les impacts négatifs sur l'environnement
- appuyer les modes de gouvernance associant la diversité des acteurs et des secteurs

Axe 2. Préserver les ressources naturelles et les écosystèmes

> Projets prenant en compte le triple enjeu de **préservation de la biodiversité, de gestion durable des ressources naturelles et de sécurité alimentaire** : amélioration des systèmes de production, préservation des espaces et GIRE

Axe 3. Favoriser la résilience et l'atténuation aux changements climatiques

Projets ciblent ici en priorité la lutte contre la désertification et la dégradation des terres ainsi que la réduction des émissions de GES liées aux activités agricoles, à la déforestation et à la dégradation des forêts : zones sèches et humides

Zones géographiques et partenariats

Zones géographiques

- Priorités géographiques accordées au continent africain comme pour l'APD de la France : **Afrique et Méditerranée**

Partenariats

- trouver des synergies avec les actions menées par les collectivités territoriales : **coopération décentralisée**

Enjeu et objectif

Constat

Besoin de financement additionnel et de long terme pour la conservation de la biodiversité

Objectif

**Promotion de financements innovants
...tout en renforçant institutions et cadres
réglementaires (pas de désengagement de l'Etat,
éviter substitution et effet d'aubaine)**

Priorité

**Financement pérenne d'aires protégées (marines,
terrestres) bien identifiées**

Quatre axes stratégiques

- **Axe 1. Paiement pour Services Environnementaux (PSE)**
- **Axe 2. Fonds fiduciaires de conservation de la biodiversité**
- **Axe 3. Développement de marchés favorables à la biodiversité**
- **Axe 4. Compensation des dommages résiduels sur la biodiversité - selon la séquence « Éviter-Réduire-Compenser »**

Priorités et modalités d'intervention

Axe 1. Mécanismes de PSE

- conservation directe de la biodiversité, pratiques rurales adaptées dans et autour des aires protégées
- contractualisation directe entre fournisseurs et usagers du service
- partenaires diversifiés
- services environnementaux diversifiés
- suivi impact direct sur qualité et quantité services écosystémiques
- éviter effets d'aubaine et substitution aux obligations des acteurs

Axe 2. Fonds fiduciaires de conservation

- diversification ressources et mécanismes gérés par les fonds
- évaluation de leur efficacité et de leur efficience pour gestion aires protégées
- stratégies investissement RSE
- priorité Afrique et Méditerranée

Axe 3. Développement de marchés favorables à la biodiversité

- mise en place normes et standards écologiques pour entreprises privées
- garantir impact positif biodiversité (au Nord et au Sud)
- IGP/AOP, commerce équitable, label bio, marque parc,...
- efficaces, « évaluables », « rentables »
- impacts positifs directs ou indirects sur biodiversité et sur empreinte écologique
- mise en œuvre Protocole Nagoya (APA)

Axe 4. Compensation de pertes résiduelles de biodiversité

- projets d'aménagement privés ou publics
- séquence éviter-réduire-compenser
- ressources additionnelles
- méthodologies: de calcul, opérationnelles
- coalition de partenaires réputés (BBOP,...)
- renforcement institutionnel et formation (EIE, gestion des impacts,...)



Merci

duporgefx@afd.fr

